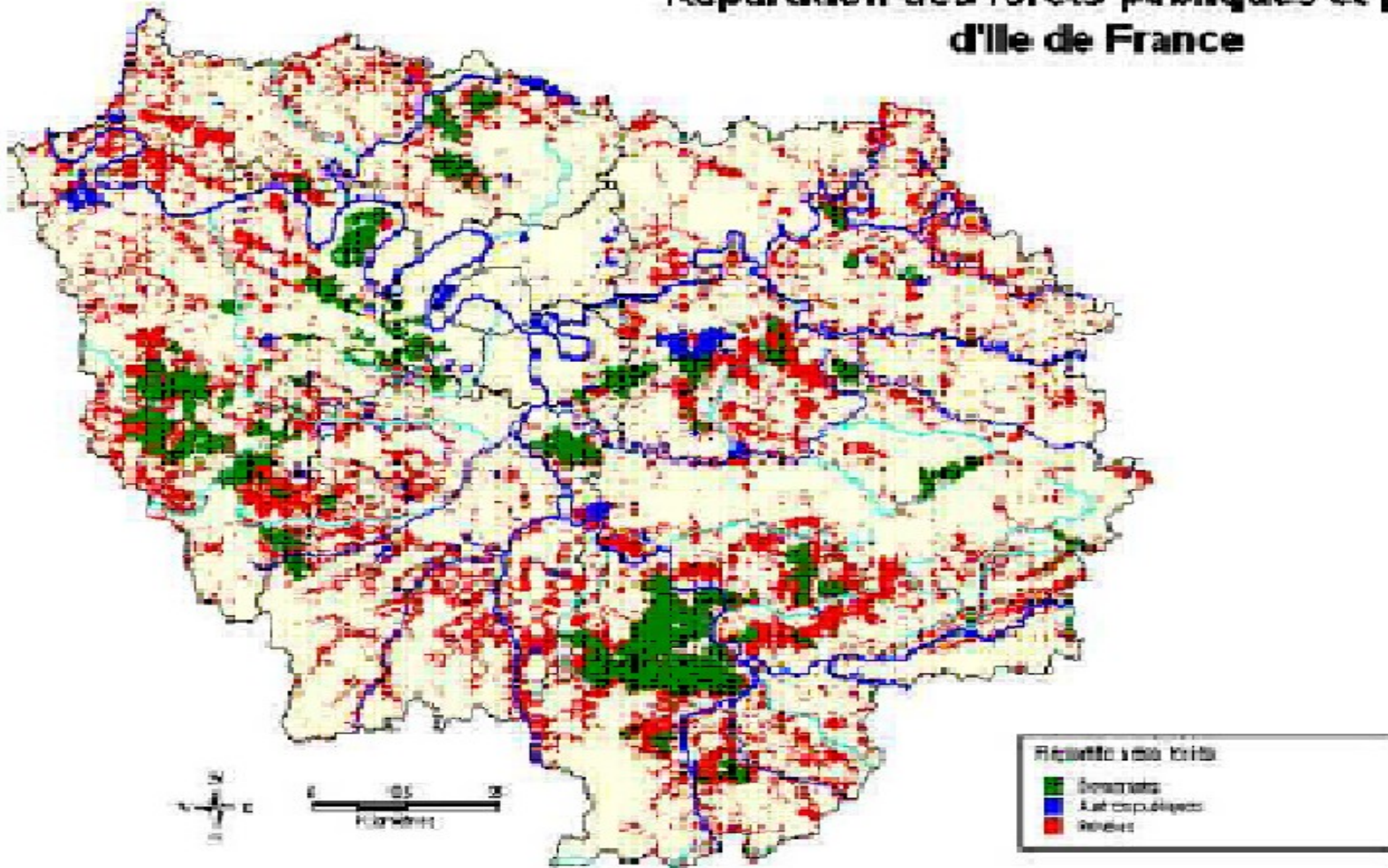


Le contexte : la place de la forêt privée

- Superficie boisée : 278.000 ha
- soit un taux de 23%
- à 71% privée 197.000 ha
- soit 16% du territoire francilien
- 11 millions d'habitants
- 77 m²/hab (contre 800 m²/hab en F.)
- 123.000 propriétaires
- 107.000 propriétaires de moins d'1 ha détiennent seulement 10% de la surface

GESTION DES FORETS FRANCILIENNES ET NATURA 2000

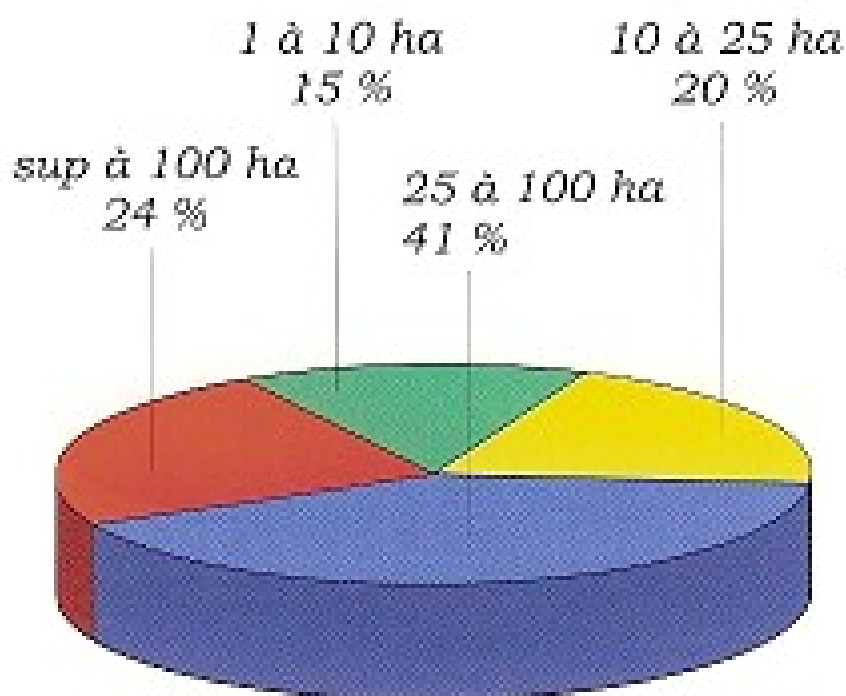
Répartition des forêts publiques et privées d'Ile de France



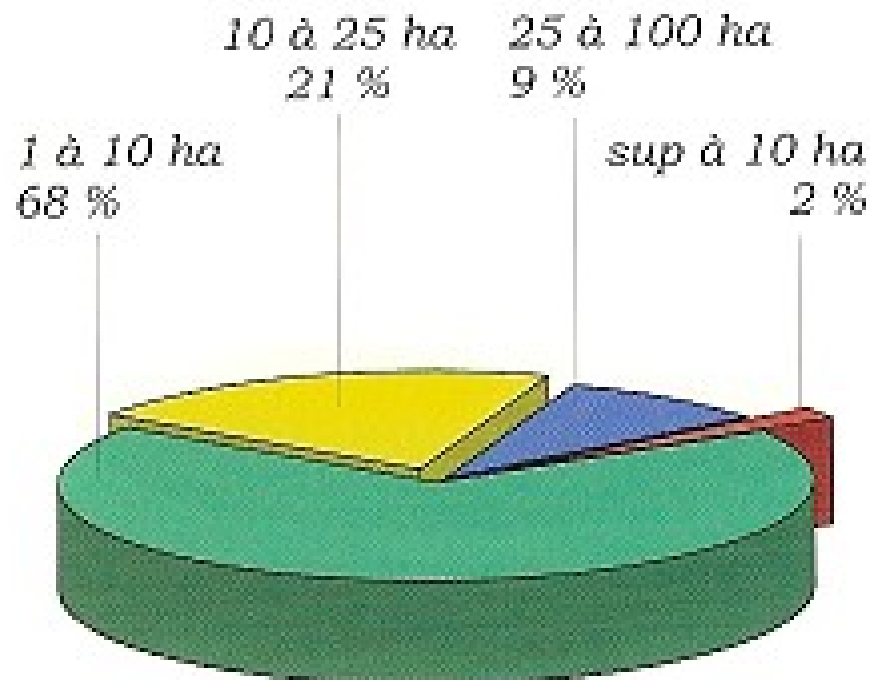
Sources : IGN autorisation n°300725407 - Cellule S16 - DRJAF IDF - Mars 2001
IGN BD-CARTHAGE Version 2.8

GESTION DES FORETS FRANCILIENNES ET NATURA 2000

fig.3 : Répartition des propriétés privées de plus de un hectare par classe de surface
(source : Agreste 2002 "Structure de la propriété forestière privée en 1999").



Part en surface



Part en nombre de propriétés

Le contexte : la production de bois en forêt privée

- La récolte de bois mobilise seulement 43 % de ...l'accroissement annuel (1.650.000 m³/an)
- Récolte 2003 : 416.000 m³ déclarés
- Bois d'oeuvre 2003 : 45%
- 76 entreprises d'exploitation ne récoltent que 132.000 m³ (moins du 1/3 de la récolte totale)
- Il ne reste que 8 entreprises de sciage, dont une fournit les 3/4 de l'activité.
- 11.900 m³ sciés en 2003 (-80% depuis 1990)

GESTION DES FORETS FRANCILIENNES ET NATURA 2000



Le contexte : le rôle écologique de la forêt

Loi forestière de Juillet 2001 : reconnaissance et affirmation de la multifonctionnalité des forêts

- **Rôle économique** : le bois est un matériau renouvelable, qui a toujours su s'adapter à l'évolution des sociétés (bois de feu, de construction, d'appareillage, d'ameublement,...)
- **Rôle écologique** : *écosystème complexe, semi naturel, refuge de biodiversité, source : de fixation du carbone, d'épuration des eaux, de l'air et du bruit (aménités).*
- **Rôle social** : loisirs: tourisme vert, randonnée, détente dominicale; la chasse joue aussi un rôle important.

Espaces protégés : l'empilage des réglementations

Pour de nombreuses forêts, des mesures réglementaires d'origines très diverses, instituent une protection plus ou moins rigoureuse :

- **de la législation française :**

- **code de l'urbanisme** (POS, PLU, ENS...)
- **code forestier** (PSG, défrichage, coupe, reboisement,...)
- **code rural** (chasse, ...)
- **code de l'environnement** (espèces protégées, réserves, sites,...)
- **code du Patrimoine** (monument historique, ZPPAUP...)

- **de la législation européenne :**

- Natura 2000, PAC,...

- **d'engagements internationaux :**

La réglementation: le code forestier

- la politique forestière est déclinée au niveau régional par les Orientations régionales forestières (ORF) et par le Schéma régional de gestion sylvicole des forêts (SRGS).
- Plans simples de gestion : 487 (60%) pour 54000 ha (71%)
- Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et Règlement type de gestion (RTG) pour les forêts < 25 ha.
- Autorisations de défrichement : dès 1 ha en grande couronne, dès 1/2 ha en petite couronne.

Simplification forestière : LOF de 2001

➤ *PSG, RTG = garantie de gestion durable : le programme de coupes et de travaux est autorisé pour toute la période de validité du PSG, RTG et le PSG est exonéré de l'évaluation d'incidences (Natura 200) par :*

- agrément au titre du Code Forestier,
- et agrément au titre du L 11 :

- en application du 2nd alinéa : après accord de l'administration compétente concernée par le classement, ou du CRPF en l'absence des « annexes vertes » si forêt en site Natura 2000.

- ou en application du 1er alinéa : après validation des « annexes vertes » du SRGS par les administrations compétentes.

➤ *CBPS, présomption de gestion durable : il ne dispense pas des demandes d'autorisation ou de déclaration des coupes auprès de l'administration compétente concernée par le classement.*

Quels enjeux pour la forêt ?

La biodiversité est bénéfique pour l'écosystème forestier car les principaux facteurs qui la favorisent ont des répercussions positives sur les autres fonctions de la forêt :

- **La diversité des structures, des essences et les peuplements mélangés renforcent :**
 - + la résistance aux stress, aux ravageurs, la résilience suite aux tempêtes, incendies, etc ...
 - + la protection des sols
 - + la capacité d'accueil pour le gibier
 - + la diversité et la stabilité des paysages
- **L'étagement des lisières forestières renforcent :**
 - + la stabilité des peuplements au vent
 - + les zones de nourrissage pour de nombreuses espèces animales
 - + la valeur esthétique des paysages
- **La présence de bois morts renforce :**
 - + la fertilité des sols
 - + la régénération des peuplements

Comment prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière ?

Les massifs boisés accueillent une diversité biologique importante qui participe à la santé, à l'équilibre et à la vitalité de l'écosystème forestier. Cette biodiversité est influencée par la gestion sylvicole : diversité des essences et des peuplements, travaux du sol, travaux d'entretien, assainissement,...

Dans la perspective annoncée de changements climatiques liés au réchauffement de l'atmosphère, la gestion durable des forêts devrait assurer le maximum de résilience des espaces boisés, c'est-à-dire leur capacité à réagir aux accidents et aux modifications climatiques. Plusieurs facteurs peuvent y participer :

- adaptation des essences aux stations qui les portent ; comme tous les êtres vivants, les arbres résistent mieux aux agressions extérieures quand ils sont dans un environnement qui leur convient,
- diversification des productions et des modes de traitement afin d'éviter de "mettre tous ses œufs dans le même panier",



Ce que précisent les ORF...

“Par définition, les PSG sont des documents simples : l'analyse du milieu naturel ne doit donc pas les compliquer outre mesure. Les ORF souhaitent donc que les PSG s'attachent à repérer les milieux constitutifs de la forêt et tout particulièrement les facteurs d'hétérogénéité spatiale. Pour cela, il est proposé de retenir une approche comprenant plusieurs niveaux rendant l'analyse du milieu naturel relativement modulable. Elle pourrait se composer d'une analyse minimale de l'espace, structure de base du nouveau chapitre "environnement" du PSG, et d'un inventaire complémentaire optionnel, plus ou moins poussé, selon les disponibilités, mettant en évidence les espèces animales et végétales présentes dans la propriété.”

- maintien, voire amélioration de la diversité biologique : la forêt est un ensemble complexe d'arbres mais aussi d'espèces animales et végétales en équilibre avec leur milieu ; c'est l'ensemble de cet écosystème qu'il est souhaitable de prendre en compte pour asseoir la durabilité de la gestion.

Connaître la diversité biologique

Comme pour tout acte de gestion, la première démarche est de connaître l'existant.

Une bonne connaissance des stations forestières

Certaines régions forestières sont dotées d'un catalogue des stations

GESTION DES FORETS FRANCILIENNES ET NATURA 2000

Dans quelle région forestière se situe ma forêt ?

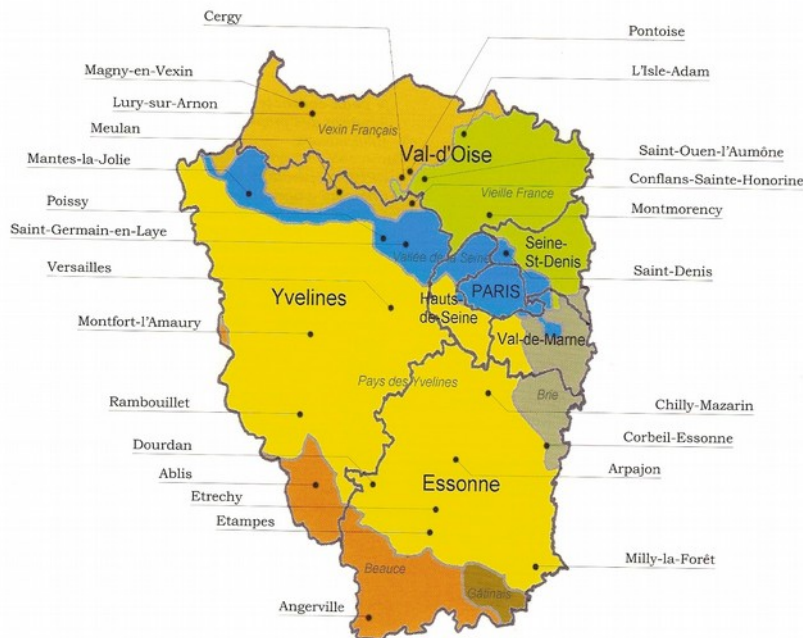
L'Île-de-France ouest est découpée en 7 régions forestières aux caractéristiques climatiques, géographiques, géologiques et donc forestières bien distinctes (différenciées en couleur sur la carte ci-dessous). Certaines ont une vocation forestière marquée comme le Pays des Yvelines avec un taux de boisement élevé de 29 % ; d'autres ont un caractère agricole affirmé comme la Beauce avec un taux de boisement très faible (8 %). Des informations complémentaires sont fournies dans les chapitres consacrés à chaque région forestière.

Pour savoir où se situe ma forêt, je me reporte à la carte.

Mon département

SRGS

► Région Île-de-France



Carte de l'Île-de-France ouest

Dans quelle région forestière se situe ma forêt ?

La Seine-et-Marne est découpée en 7 régions forestières aux caractéristiques climatiques, géographiques, géologiques et donc forestières bien distinctes (différenciées en couleur sur la carte ci-dessous). Certaines ont une vocation forestière marquée comme le Pays de Fontainebleau avec un taux de boisement très élevé (52 %) ; d'autres ont un caractère agricole affirmé comme la Champagne crayeuse avec un taux de boisement très faible (2 %). Des informations complémentaires sont fournies dans le chapitre consacré à chaque région forestière.

Pour savoir où se situe ma forêt, je me reporte à la carte.

Mon département

SRGS

► Région Île-de-France



Carte de la Seine-et-Marne

La gestion durable et Natura 2000 : la forêt pénalisée

➤ si forêt en site Natura 2000 et si engagement Monichon (succession, ISF), le propriétaire doit présenter un document de gestion durable (PSG, RTG, CBPS) **et** un Contrat ou une Charte N2000, ou l'agrément au titre du L11 du C.F. (*art. IV de la LOF de Juillet 2001*)

=> c'est du **réglementaire**, ce n'est plus du contractuel !

➤ Si Charte, le CBPS (simple **présomption** de gestion durable) n'ouvre pas droit à l'exonération de la TFNB !

GESTION DES FORETS FRANCILIENNES ET NATURA 2000

Natura 2000 en Ile-de-France



Direction Régionale de l'Environnement
 ILE-DE-FRANCE
 BOIS DES RÉSERVES

Service
 Aménagement,
 Sites,
 Paysage,
 Nature

Natura 2000
 en Ile-de-France

- Natura 2000 pSIC
- Natura 2000 ZPS

Sites Natura 2000 en cours

Sites Natura 2000 notifiés

Ce document est destiné à être informatif
 il n'a pas de valeur juridique

Données : DIREN

© IGN-MEDD-2002
 BD CARTHAGE®

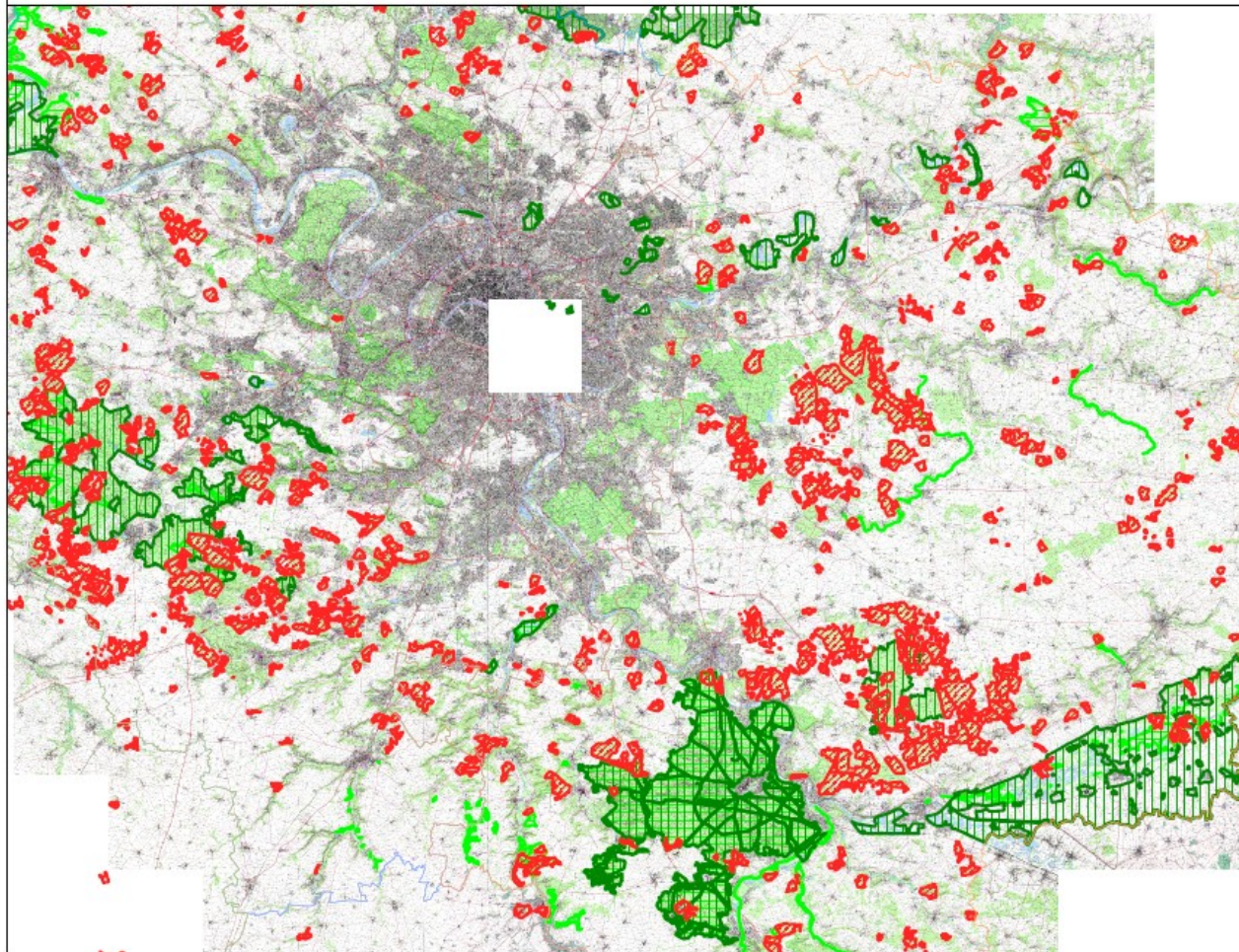
Réalisation : mars 2006

GESTION DES FORETS FRANCILIENNES ET NATURA 2000

Saisissez du texte ici



PSG et Natura 2000 en Ile de France



LEGENDE

PSG

ZPS

ZSC



0

25,1 km



SOURCES

©CRPF Ile-de-France-Centre®

©DIREN ILE DE FRANCE®

©INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL®

GESTION DES FORETS FRANCILIENNES ET NATURA 2000

SURFACE FORESTIERE DES SITES NATURA 2000 EN REGION : ILE DE FRANCE

	77		
	Site	Forêt (%)	
Z S C	Massif de Fontainebleau (77+91)	28102 / 25292 90%	
	La Bassée	1404 / 1053 75%	
	Basse vallée du Loing	77 / 4 5%	
	Vallée de l'Yerres	40 / 0	
	Vallée du Petit Morin	20 / 0	
	Bois de Vaires-s/Marne	96 / 96 100%	
	Rivière du Dragon	20 / 4 20%	
	Rivière du Loing et du Lunain	382 / 57 15%	
	Rivière le Vannetin	61 / 3 5%	
	Bois des Réserves, des Usages et de Montgé	866 / 736 85%	
	Carrières de Darvault	30 / 24 90%	
	Carrières de Mocpoix et de Saint Nicolas	10 / 8 80%	
	Total ZSC (ha)	31108 / 27277 87,7%	
	Z P S	Massif de Fontainebleau (77+91)	28102 / 25292 90%
		Bassées et plaines adjacentes	27643 / 13822 50%
Etangs et forêts de Villefermoy		7490 / 4071 85%	
Boucles de la Marne		2641 / 660 25%	
Total ZPS (ha)		65876 / 43845 66,6%	

	78	
	Site	Forêt (%)
Z S C	Forêt de Rambouillet	1991 / 1712 86%
	Coteaux et Boucles de la Seine (78+95)	1417 / 780 55%
	Tourbières et prairies de forêt d'Yvelines	820 / 738 90%
	Carrières de Guerville	80 / 8 10%
	Total ZSC (ha)	4308 / 3238 75,2%
	Z P S	Etang de Saint Quentin
Boucles de Guernes, Moisson et Rosny		6028 / 3315 55%
Forêt de Rambouillet et zones humides (78+91)		17110 / 15741 92%
Total ZPS (ha)		23225 / 19069 82,1%

	93	
	Site	Forêt (%)
Z P S	Site Seine-Saint-Denis	1157 / 648 56%
	Total ZPS (ha)	1157 / 648 56,0%

	91	
	Site	Forêt (%)
Z S C	Haute vallée d'Essonne (91+77)	971 / 388 40%
	Pelouses calcaires de la Haute vallée de la Juine	103 / 15 15%
	Pelouses calcaires du Gâtinais	309 / 77 25%
	Marais Basses vallées de Juine et Essonne	397 / 238 60%
	Buttes gréseuses de l'Essonne	25 / 18 75%
	Champignonnières d'Etampes	1 / 0
	Total ZSC (ha)	1806 / 736 40,8%
Z P S	Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	522 / 209 40%
	Total ZPS (ha)	522 / 209 40,0%

	95	
	Site	Forêt (%)
Z S C	Vallée de l'Epte (95+78)	3187 / 1434 45%
	Sites chiroptères du Vexin Français (95+78)	22 / 6 30%
	Total ZSC (ha)	3209 / 1440 44,9%
Z P S	Forêts picardes	1277 / 1213 95%
	Total ZPS (ha)	1277 / 1213 95,0%

Forêts privées : 1/4 des surfaces boisées

TOTAL Ile de France	Site	Forêt (%)
25 ZSC	40431	32691 80,9%
10 ZPS	92057	64984 70,6%

Les habitats forestiers

- 9120** *Hêtraie-chênaie acidiphile atlantique* à Houx
- 9130** *Hêtraie-chênaie acidicline à calcicole (sub)atlantique*
- 9150** *Hêtraie calcicole sèche*
- 9160** *Chênaie pédonculée* à Stellaire holostée ou Primevère élevée
- 9180** *Forêt de ravin, pente ou éboulis*
- 9190** *Chênaie pédonculée acidiphile* à Molinie
- 91EO** *Aulnaies-frênaies des rives des cours d'eau*
- 91FO** *Forêt mixte des grands fleuves*
- 9230** *Chênaie Galicio-portugaise* à Chêne tauzin

Oiseaux nicheurs en milieux forestiers

➤ En forêt

- peuplements fermés :

- rapaces (*Aigle botté, Balduzard pêcheur, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir*)

- pics (*cendré, mar, noir*), *Cigogne noire*

- milieux ouverts (régénération, lande +/- boisée)

- Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Fauvette pitchou*

➤ Dans les milieux associés à la forêt

- plans et cours d'eau :

- *Aigrette garzette, Grande aigrette, Bihoreau gris, Blongios nain, Butor étoilé, Crabier chevelu, Héron pourpré*

- *Busard des roseaux, Hibou des marais, Martin pêcheur*

- grandes clairières landicoles ou herbeuses :

- *Oedicnème criard*

Etat d'avancement des Docobs

Département	Z.S.C.						Z.P.S.					
	77	78	91	93	95	Total	77	78	91	93	95	Total
A faire	4				1	5						0
En Cours	5	1	2		1	9	2	3	1	1	1	8
Validé sans Charte	1		2			3						0
Validé avec Charte	3	3	2			8	2					2
Total	13	4	6	0	2	25	4	3	1	1	1	10
Arrêté ministériel	2	2	1			5	4	3	1	1	1	10
Arrêté préfectoral	3	2	3			8	2					2

Les freins à l'adhésion à Natura 2000

• pour les Contrats

- très peu d'habitats forestiers éligibles, sauf ripisylves et tourbières boisées (rares).
- la mesure bois sénescents ne peut pas être prise seule.
- la notion de « gestion non productive » peu acceptée.
- le manque à gagner non financé.
- pas de possibilités de faire les travaux soi-même (absence de facture)

• pour la Charte

- le manque de distinction pour les engagements de « *ne pas planter* » liés aux habitats et non à l'ensemble du milieu forestier.
- la longue durée d'interruption des travaux forestiers pendant la période de reproduction des espèces, avec pb. de dates multiples.
- la notion de dérangement autour des nids occupés.
- l'absence de cartographie des oiseaux nicheurs en forêt.
- l'absence d'arrêté ministériel de désignation en ZSC pour les 3/4 des SIC.

Génération futures : quel héritage ?

Merci de votre attention



GUIDE POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LA GESTION FORESTIERE



SOMMAIRE

Préface

Introduction

1. Notions de biodiversité

- 1.1 Définition
- 1.2 Pourquoi préserver la biodiversité
- 1.3 Les enjeux pour la forêt

2. Connaissance de la biodiversité

- 2.1 Les sources de biodiversité en forêt
 - 2.1.1 *Les stations forestières*
 - 2.1.2 *Les peuplements forestiers*
 - 2.1.3 *Les micro-habitats forestiers*
 - 2.1.4 *Les lisières forestières*
 - 2.1.5 *Les milieux associés*
- 2.2. Evaluer la biodiversité
 - 2.2.1 *A l'échelle de la forêt*
 - 2.2.2 *A l'échelle du peuplement forestier*
 - 2.2.3 *Par la présence d'une faune spécifique*
- 2.3 Les zones et les espèces à enjeux patrimoniaux

3. A titre d'exemple : le Bois des Tailles

- 3.1 La cartographie des stations
- 3.2 La cartographie des peuplements

4. Préconisations pour le document de gestion durable

- 4.1 Mieux cartographier sa forêt
- 4.2 Diversifier les traitements sylvicoles
- 4.3 Favoriser le mélange des essences forestières
- 4.4 Veiller à l'équilibre sylvo-cynégétique

5. Préconisations pour la gestion des peuplements forestiers

- 5.1 Lors des martelages
- 5.2 Lors de l'exploitation
- 5.3 Lors du renouvellement
- 5.4 Lors des travaux
- 5.5 Le bois mort et les micro-habitats

6. Préconisations pour la gestion des milieux associés

- 6.1 Clairières, landes
- 6.2 Etangs, mares, fossés, cours d'eau
- 6.3 Lisières, chemins, accotements

7. Préconisations pour la gestion des milieux sensibles

- 7.1 Ripisylves
- 7.2 Milieux tourbeux, marécages

8. Prise en compte de la faune

- 8.1 Espèces ordinaires
- 8.2 Espèces patrimoniales


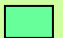


9. Conclusion

10. Annexes




- A - Liste des catalogues de stations forestières
- B - Liste des habitats forestiers du réseau Natura 2000
- C - L'indice de biodiversité potentielle (IBP)
- D - Lexique
- E - Bibliographie

L'EXEMPLE DU GUIDE : LE BOIS DES TAILLES



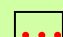

Taillis

-  Charme- Chêne
-  Chêne-Bouleau
-  Châtaignier-Chêne
-  Aulne-Frêne




Densité Futaie Chêne

-  N < 40 t./ha
-  40 < N > 80 t./ha
-  N > 80 t./ha

Futaie résineuse

-  > 50 ans
 -  25 à 50 ans
 -  < 25 ans
 -  Pins éparés
- P S : Pin sylvestre
P L : Pin laricio
P M : Pin maritime

Milieux associés

-  Etang, mare
-  Prairie
-  Terre
-  Lande humide
-  Marécage
-  Lande sèche
-  Arbre têtard


Grosseur Futaie Chêne

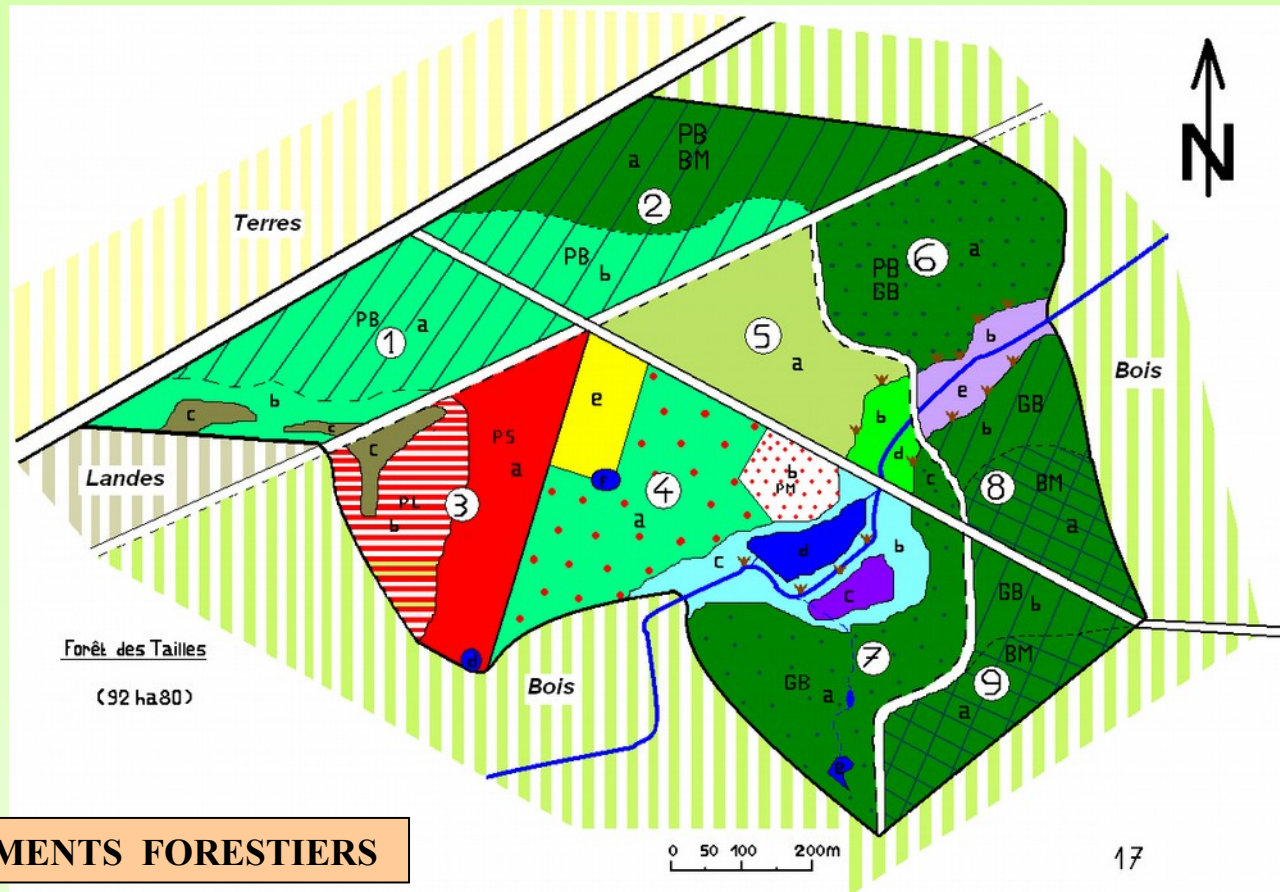
GB : Gros Bois

BM : Bois Moyen

PB : Petit Bois

Parcelle

-  N° parcelle
- a, b,... sous-parcelle



3.2 - LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

Espèces phares

Insectes :

Grand capricorne°

Lucane cerf-volant°

Rosalie des Alpes°

Pique-prune°

Oiseaux :

Chouette hulotte

Etourneau sansonnet

Gobemouche

Grimpereau

Hibou moyen-duc

Huppe fasciée

Mésanges

Moineau

Pics°

Rouge-queue à front blanc

Sittelle torchepot

Torcol fourmilier

Mammifères :

Chauves-souris°

° espèce (ou groupe comprenant des espèces) du réseau Natura 2000

5.5 – Le bois mort et les arbres à micro-habitats

Il est souhaitable d'**augmenter** la présence de très vieux bois, la disponibilité en cavités et les volumes de bois morts sur pied dans la plupart des forêts car la gestion leur a laissé peu de place, plus par tradition (*pour « faire propre »*) que pour des raisons réellement économiques. Tout peuplement forestier devant passer en coupe pourrait faire l'objet de **directives** de martelage spécifiques au maintien des bois morts et dépérissants. (*cf. § 5.1*).

- **Exemple du Bois des Tailles** : *L'alignement des arbres têtards (chêne, frêne) en bordure des anciens prés (p. 5b, 6b, 8de) devra être maintenu dans la mesure du possible, compte tenu de leur valeur nulle (hors bois de feu) et de la présence de nombreuses cavités; ils constituent en effet le dernier habitat refuge après l'enlèvement de leurs semblables qui étaient situés dans le bas des parcelles 4 et 7.*



Les **bois morts au sol doivent être respectés** lors du débardage de la coupe (ne pas les écraser).

Il est possible de pallier leur absence en prenant quelques dispositions simples lors de l'exploitation des coupes :

- effectuer les **purges** de pied (pourritures, blessures) **en forêt**, et non sur la place de dépôt,
 - laisser, notamment pour la coupe d'arbres en cépées, des **souches hautes** (> 50 cm), hors cloisonnement,
 - ne pas démanteler systématiquement tous les **houppiers***, car, outre leur intérêt pour la biodiversité, ils constituent des pièges à humidité lors de leur décomposition et favorisent le développement des semis, notamment dans les trouées et sur sols filtrants.
- **Exemple du Bois des Tailles** : *les cimées* ne devront pas être façonnées après l'éclaircie de la p. 6a (prévue en début de période pour faire un lot de gros bois avec la p. 8b) afin de pallier au manque de bois morts au sol dans tout ce secteur.*

A noter : Les arbres morts sur pied de plus d'un an ne constituent aucun danger pour la santé de la forêt, les insectes et les champignons présents ne s'attaquent pas aux arbres vivants. Les prédateurs qui vivent dans ces bois morts participent, par contre, à la limitation des ravageurs forestiers.

